



## COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER BUDGET PRIMITIF 2023

### Sommaire

Suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2022,

Le Conseil Municipal est appelé, ce 15 décembre 2022, à délibérer sur le vote du Budget Primitif 2023.

### Table des matières

<b>A. Le Cadre Budgétaire .....</b>	<b>2</b>
<b>B. Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer ....</b>	<b>2</b>
<b>C. La section de fonctionnement.....</b>	<b>5</b>
<b>a. Recettes réelles de fonctionnement : 19,538 M€ (19 538 081,00 €) .....</b>	<b>5</b>
<b>b. Dépenses réelles de fonctionnement : 16,939 M€ (16 939 391,00€).....</b>	<b>9</b>
<b>c. Epargne brute et autofinancement .....</b>	<b>14</b>
<b>D. La Section d'investissement .....</b>	<b>14</b>
<b>a. Recettes réelles d'investissement : 5,258 M€ (5 258 390,00 €) .....</b>	<b>14</b>
<b>b. Autofinancement (chapitre 040 et 021) : 2 600 000,00 € .....</b>	<b>15</b>
<b>c. Dépenses réelles d'investissement : 7,857 M€ (7 857 080,00 €) .....</b>	<b>16</b>

## **A. Le Cadre Budgétaire**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## **B. Présentation générale du budget primitif de la commune de Trouville-sur-Mer**

Le budget 2023 de Trouville-sur-Mer prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il est à noter qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2023, l'exercice 2022 n'est pas clôturé et que la journée complémentaire se déroulera sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2023.

Le Compte de Gestion 2022 n'a donc pas été édité par les services de la DGFIP.

Comme indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, la préparation du Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte national et international d'incertitudes significatives, qui alimente l'inflation.

Cette hausse spectaculaire de l'inflation frappe durement notre commune.

D'abord celle des prix de l'énergie, qui renchérit de très nombreuses dépenses de celles-ci (éclairage public, chauffage des bâtiments et des équipements, carburants...). Depuis plusieurs semaines nous subissons et suivons avec une très vive inquiétude les hausses considérables des prix de l'énergie (jusqu'à 165% d'augmentation pour l'électricité et environ 125% d'augmentation pour le gaz).

Ces hausses ont rapidement affecté nos services publics : La piscine n'a été ouverte au public que du 11 juin au 11 septembre, des mesures d'économies ont été mises en place, telle que l'extinction de l'éclairage public dans certains quartiers non commerçants, la réduction de la température des bureaux, la réduction de la température de l'eau chaude sanitaire, la

réduction des interventions techniques mécanisées... et de nombreux efforts et gestes écologiques ont été demandés à l'ensemble des agents de la commune.

Malheureusement, tous ces efforts, ne permettent pas à la commune d'affronter cette crise et préserver ainsi la bonne continuité de nos services publics.

Notre commune est également impactée par la hausse des prix des matières premières, qui ont des conséquences, notamment sur nos chantiers de travaux publics. La hausse des prix des denrées alimentaires (près de 15%) commence à poser de sévères problèmes à notre gestion de la restauration collective (Scolaire et la Roseraie).

Par ailleurs, nos difficultés de recrutement persistent depuis plusieurs mois, notamment dans le secteur technique (Voirie travaux) et administratif (Direction des finances et de la commande publique), ce qui constitue un frein au bon fonctionnement de nos services et à l'avancée de nos projets.

Pour faire face à ces dépenses et assurer l'équilibre budgétaire 2022, le conseil municipal a dû voter une hausse de 2% des taux d'imposition locaux.

De son côté, l'Etat continue de réduire la Dotation globale de fonctionnement de la commune (-3,4% entre 2021 et 2022).

Malgré ce contexte, Madame le Maire souhaite maintenir la dynamique lancée depuis le début de son mandat et maintenir notamment ses prévisions d'investissement.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, il a été demandé de poursuivre la réflexion sur les conséquences de la crise sanitaire, économique et sociale, en termes d'impact sur l'activité des services : tant sur les ressources budgétaires que sur les moyens humains.

Il est rappelé les engagements pris par l'équipe municipale :

- Maitrise de la fiscalité directe locale (il n'est pas envisagé d'augmenter de nouveau les taux),
- Réduction de la dette de 5 M€ pendant le mandat
- Maitrise des dépenses de fonctionnement de la commune, bien initiée lors des deux derniers budgets primitifs.

Il est rappelé également les principaux projets annoncés par l'équipe municipale, déjà initiés et confirmés au printemps dernier lors d'un séminaire des élus consacré aux orientations budgétaires 2022 et futures :

- Rénovation de l'Hôtel de Ville (énergétique et des aménagements intérieurs)
- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires (maitrise d'œuvre attribuée lors de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du 30 avril 2022)
- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux
- Complexe éducatif (Etude de faisabilité présentée aux élus le 12 mai 2022)

Les études initiées en 2021 et 2022 doivent désormais se traduire en travaux pour 2023.

Et nous prioriserons nos efforts sur :

- Les économies d'énergie de nos équipements publics
- La rénovation des voiries, l'enfouissement des réseaux électriques et l'amélioration de l'éclairage public

En investissement, les crédits inscrits reprennent et actualisent les autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) pour trois opérations :

- Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville
- Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires
- Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux

- Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière

Ces quatre AP/CP seront soumises au vote du Conseil Municipal le 15 décembre 2022.

Pour 2023, deux lignes d'emprunts sont inscrites au BP2023 :

- Emprunt réel conforme au plan de financement présenter dans les AP/CP, soit 1 100 000 € pour le financement de l'Eglise DN des Victoires et 300 000 € pour le financement du Bd F.Moureaux
- Emprunt d'équilibre, soit 2 000 000 €. Le résultat attendu de l'exercice 2022 devrait permettre de réduire considérablement cette prévision d'emprunt, dès lors que le compte administratif 2022 sera voté et le résultat affecté en grande partie au financement des investissements.

Le Budget Primitif de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	7 858 390,00 €	19 539 391,00 €	27 397 781,00 €
<b>Recettes</b>	7 858 390,00 €	19 539 391,00 €	27 397 781,00 €

## C. La section de fonctionnement

### a. Recettes réelles de fonctionnement : 19,538 M€ (19 538 081,00 €)

Conformément aux orientations budgétaires, les recettes ont été estimées en prenant en compte un certain nombre de facteurs impactant le budget.

#### *Les dotations de l'Etat*

Voilà plusieurs mois déjà que l'AMF et d'autres associations d'élus proposent que soit garantie la stabilité des ressources en euros constants notamment via l'indexation sur l'inflation de la DGF.

Mais le Projet de Loi de Finances de 2023 ne prévoit pas cette indexation, ce qui équivaut à un prélèvement de l'État de plus d'un milliard d'euros sur de l'argent qui est dû aux communes et intercommunalités.

Cette absence d'indexation impactera fortement les collectivités locales dans le maintien de leurs capacités d'investissement et dans la continuité des services publics à destination des Français.

Trouville-sur-Mer n'y échappera pas Par ailleurs, nous prévoyons une nouvelle chute de la Dotation globale de fonctionnement, sur le même rythme que les années précédentes, soit - 3,85%.

#### *La fiscalité locale*

Taxes foncières et taxe habitation sur les résidences secondaires

Madame le Maire a écrit à de nombreuses personnalité politiques, afin de les alerter sur la problématique de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ce courrier a été adressé au Député de circonscription, au Sénateur, aux présidents de l'AMF et de l'UAMC.

#### *Taxes foncières*

Le produit de la fiscalité directe locale devrait être de 8,5 M€ en 2022, contre 8,1M€ en 2021, soit une hausse de 5,7%.

Au moment de l'élaboration du BP2023, la commune ne dispose pas de l'état 1386 – TF qui renseigne de façon générale les taxes foncières de la commune.

Les hypothèses retenues en matière d'évolution des bases fiscales pour 2023 sont basées sur les informations transmises par l'Etat et l'AMF au cours de leurs différentes déclarations, à savoir une revalorisation forfaitaire de 7% des bases des locaux d'habitation et industriels (revalorisation des valeurs locatives indexée sur la variation, quand elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés).

Le produit estimatif relatif aux taxes foncières est évalué à 9 041 406 €.

BP2023 – Produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 692	
Année	BP 2022	BP2023	2023/2022 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>18 254</b>	<b>19 538</b>	<b>7%</b>
<b>Ventes, produits, prestations de services</b>	2 502	2 927	17%
<b>Ressources fiscales</b>	<b>13 260</b>	<b>13 998</b>	6%
<i>Dont impôts locaux</i>	8 510	9 041	6%
<i>Taxes de séjour</i>	500	700	40%
<i>Prélèvement sur produits jeux casino</i>	1 900	1 900	0%
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	1 100	1 100	0%
<b>Dotations et participations</b>	<b>1 350</b>	<b>1 498</b>	11%
<i>Dont DGF</i>	1 169	1 122	-4%
<b>Autres recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 142</b>	<b>1 115</b>	-2%

L'évolution de nos recettes est encourageante : + 7%.

**Ventes, produits, prestations de services : 2 927 005,00 €**

Ce chapitre est composé des recettes liées aux activités.

Il comprend notamment :

- Les Redevances et recettes d'utilisation du domaine : 1 721 500 € (dont la redevance de stationnement et les forfaits post stationnement)
- Les prestations de services rendues par la commune : 362 250 € (prestations périscolaires, entrées piscines, bibliothèque)
- Les autres produits retracent essentiellement les charges facturées aux redevables (délégués, locataires, associations...) de la ville : 843 255 €

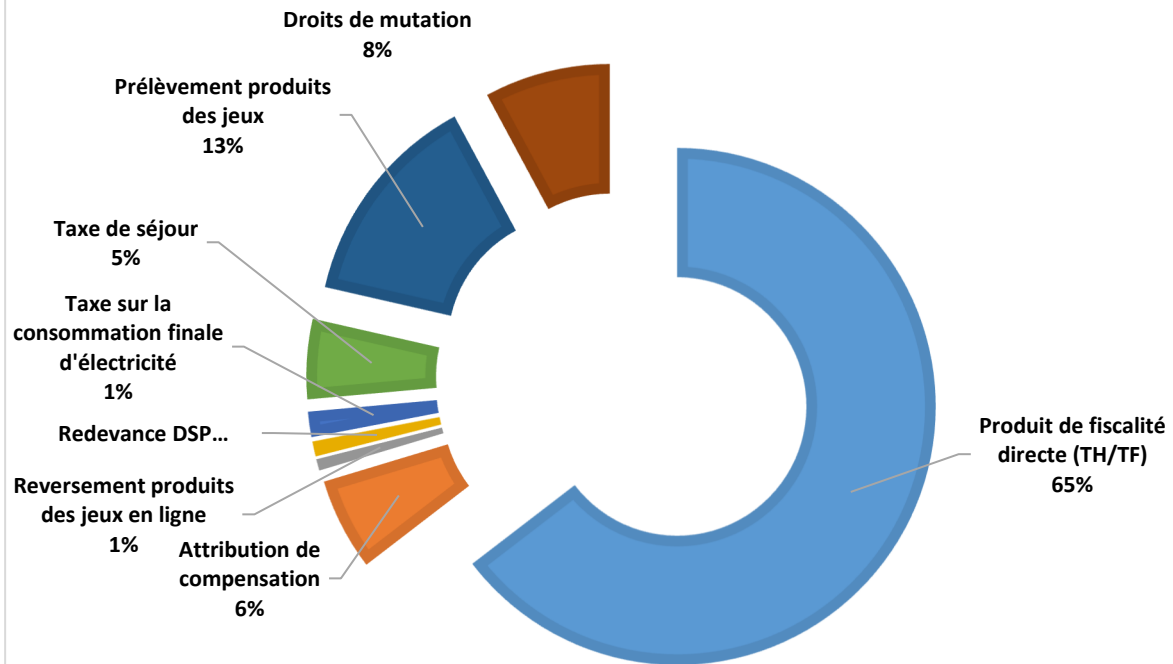
**Impôts et taxes : 13 998 406,00 €**

Le chapitre comprend la fiscalité liée à :

- La fiscalité directe locale, soit 9,041 M€ (Taxe sur le foncier bâti (TFPB) et non bâti (TFPNB) ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, soit près de 2,7 M€.)
- Les attributions de compensations perçues par la commune en tant que membre de la CCCCFC : 806 000 € (probable modification à venir en décision modificative, suite CLECT décembre 2022, relative à la SPL En Musique)
- Les droits de place qui correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune : 130 000 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 221 000 €
- La taxe de séjour : 700 000 €
- Le prélèvement sur les produits bruts des jeux : 1,9 M€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière, exigibles sur les mutations à titre onéreux : 1,1 M€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit

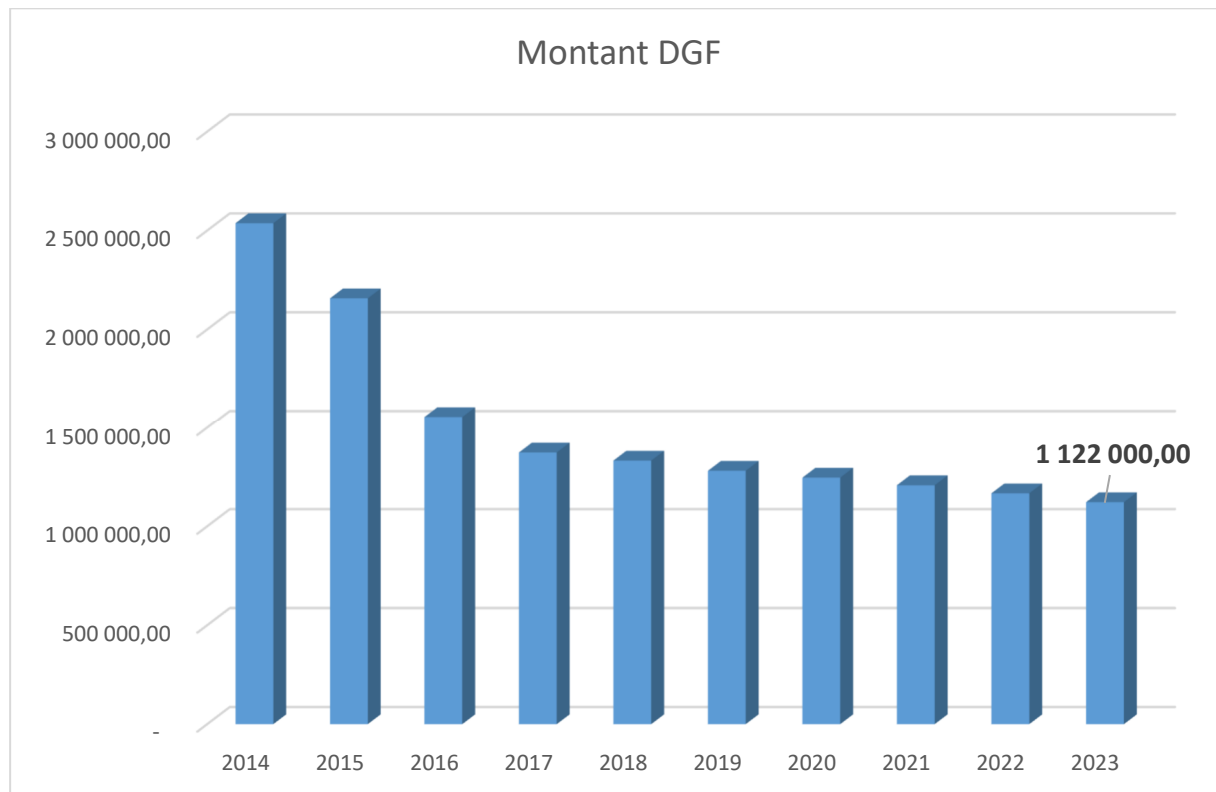
## RECETTES FISCALES PRÉVISIONNELLE - BP2023



### **Dotations et participations : 1 498 130 €**

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie

L'évolution de la DGF perçue par Trouville sur Mer est attendue à -3,86% comparativement au produit perçu en 2022 (1 166 992 €), soit un produit de 1 122 000 €



Diverses compensations :

- Compensation au titre de la perte sur la taxe additionnelle : 1 300€
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : 10 000 €

Ce chapitre regroupe aussi des participations de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados, de la Caisse d'Allocations Familiales à certaines dépenses de la ville (Maison France Service, Mise à disposition d'équipements aux collègues, dotation pour les titres sécurisés, Exposition Casa Velázquez ...)

### **Autres recettes réelles de fonctionnement : 1 114 540 €**

- Remboursements sur rémunérations en provenance du personnel : 225 000 €
- Autres produits de gestion courante, qui comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine de la commune : 849 540 €
- Produits exceptionnels, notamment des recettes d'assurance suite à sinistre et des recettes nouvelles attendues au titre de la substitution de la commune aux travaux d'élagages des particuliers : 40 000 €.



**b. Dépenses réelles de fonctionnement : 16,939 M€ (16 939 391,00€)**

Trouville sur Mer - Population	4 692	4 692	
Année	BP 2022	BP2023	2023/2022 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>15 712</b>	<b>16 939</b>	<b>8%</b>
Charges à caractère général	3 352	4 283	28%
Charges de personnel	7 920	8 434	6%
<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 627</b>	<b>1 797</b>	<b>10%</b>
<i>Dont FNGIR</i>	696	696	0%
<i>Dont FPIC</i>	430	400	-7%
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>2 183</b>	<b>1 863</b>	<b>-15%</b>
<i>Dont subventions aux organismes publics</i>	1 034	790	-24%
<i>Dont subventions aux associations</i>	826	742	-10%
Intérêts	515	465	-10%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	115	97	-16%
Ratio 012 / DRF	50%	50%	

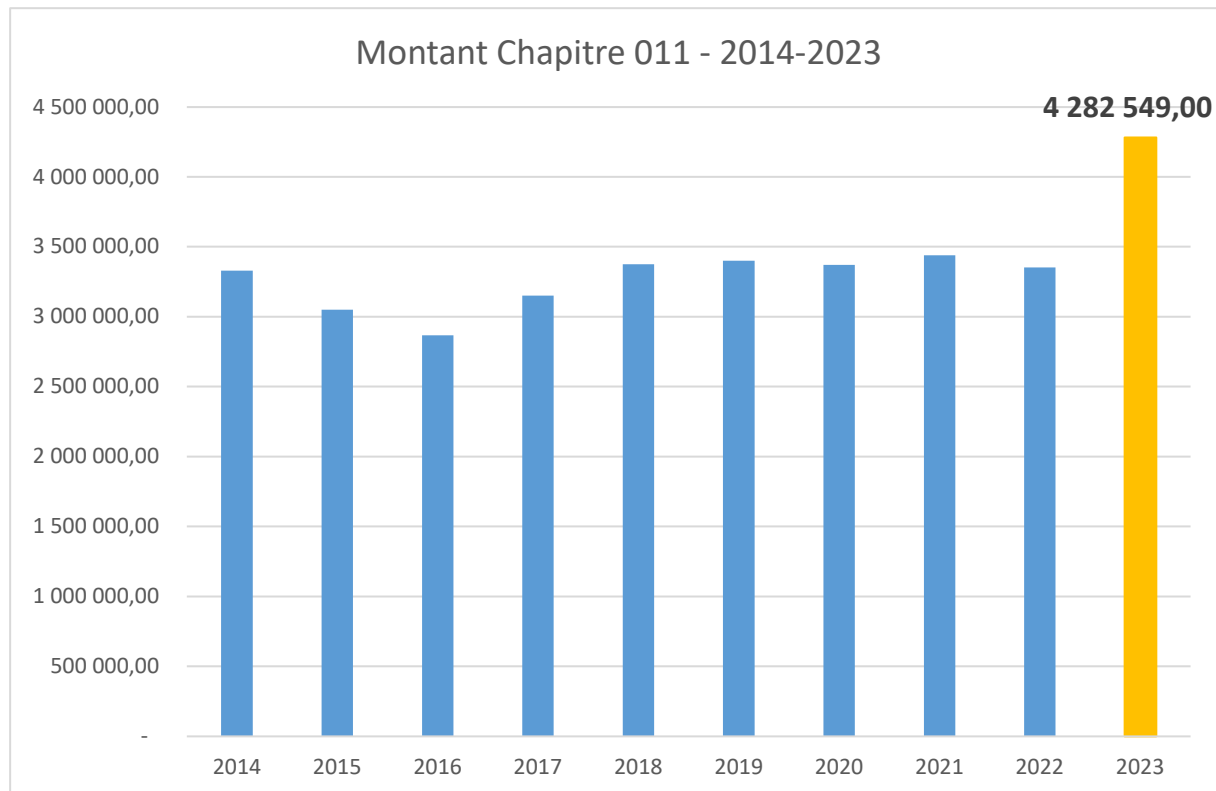
Avec une croissance de près de 8 % par rapport au BP2022, les dépenses de fonctionnement (16,9 M€) enregistrent leur plus fort taux d'évolution depuis ces dernières années. Cette hausse est, pour l'essentiel, à relier à la forte inflation de 2022.

**Charges à caractère général : 4 282 549,00 €**

Les charges à caractère général de la commune (4,3 M€) de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le premier poste touché par la hausse des prix.

Elles progressent de 28 %, soit plus que l'inflation anticipée (+ 5,8 %). En effet, à un effet volume dû à la poursuite de la réouverture des services (en 2021, certains services étaient encore fermés) s'ajoute un effet prix différent de celui s'appliquant aux ménages en raison de la nature des dépenses locales

Un travail considérable a été mené par chaque adjoint auprès de son service délégué, afin de maîtriser malgré tout les charges à caractère général, qui constituent les dépenses courantes des services municipaux.



En 2023, on notera la part prépondérante dévolue aux principales politiques publiques :

**L'administration générale**, qui comprend les actions des services communs à l'ensemble des services de la commune, les frais de fonctionnement de l'assemblée locale, es actions d'administration effectuées pour le compte de l'État, de la communication, des fêtes et cérémonies, de l'entretien des cimetières et la gestion des concessions... : 2,86 M€

**La sécurité et salubrité publique**, qui comprend notamment les actions et participations spécifiques à la police locale : 71 012 €

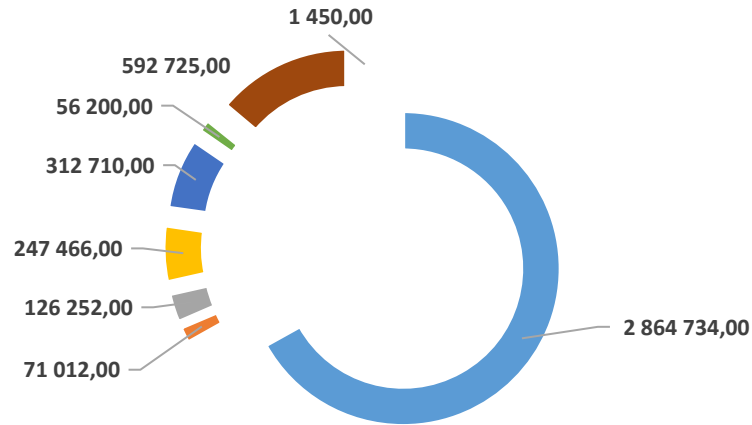
**L'enseignement et la formation** (services d'enseignement, entretien des bâtiments, garderies...) : 126 252 €

**La culture** (Bibliothèque, musée, archives, patrimoine culturel) : 247 466 €

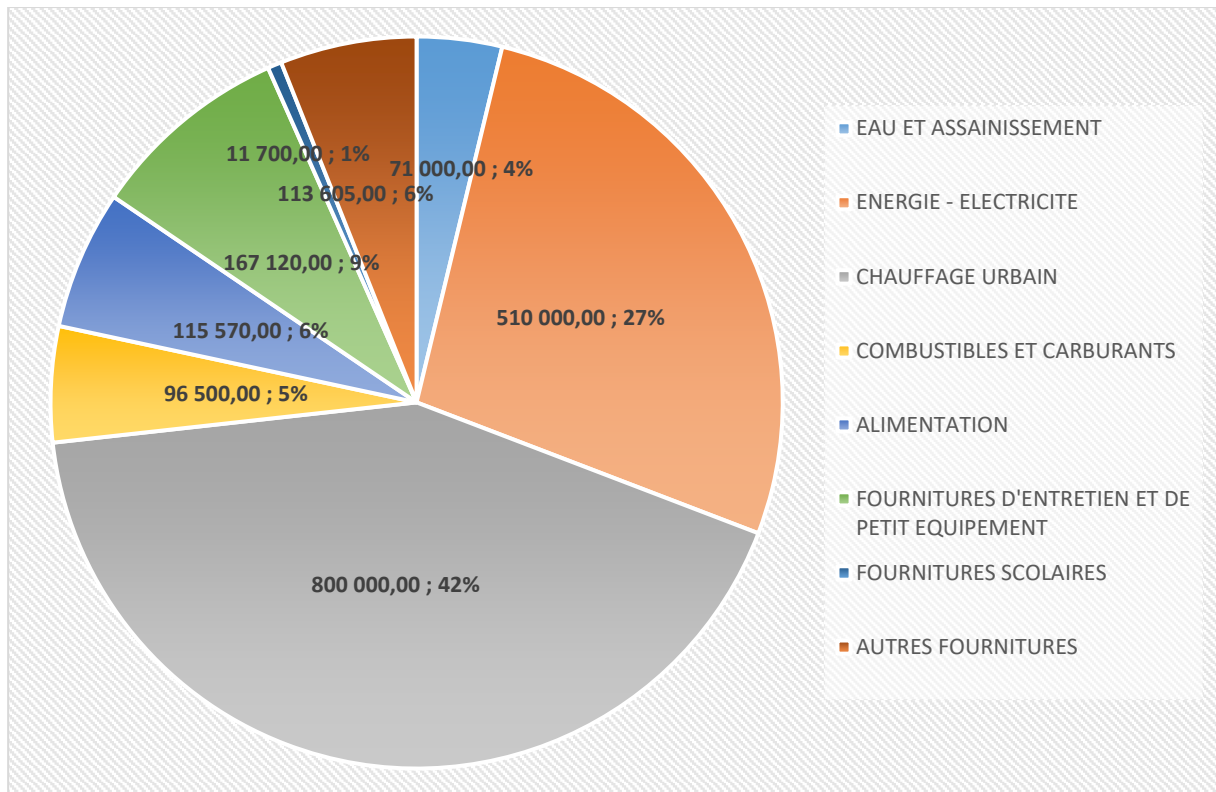
**Les sports et la jeunesse** (Gymnase, Piscine, autres équipements sportifs, Centres de loisirs, jeunesse...) : 312 710 €

**L'aménagement et les services urbains**, environnement (l'entretien des voiries et réseaux, l'entretien des espaces verts : 592 725 €

### BP2023 - Charges à caractère général - Répartition par politique publique



- Administration générale
- Sécurité et salubrité publique
- Enseignement et formation
- Culture
- Sports et jeunesse
- Famille
- Logement
- Aménagement et services urbains
- Action économique

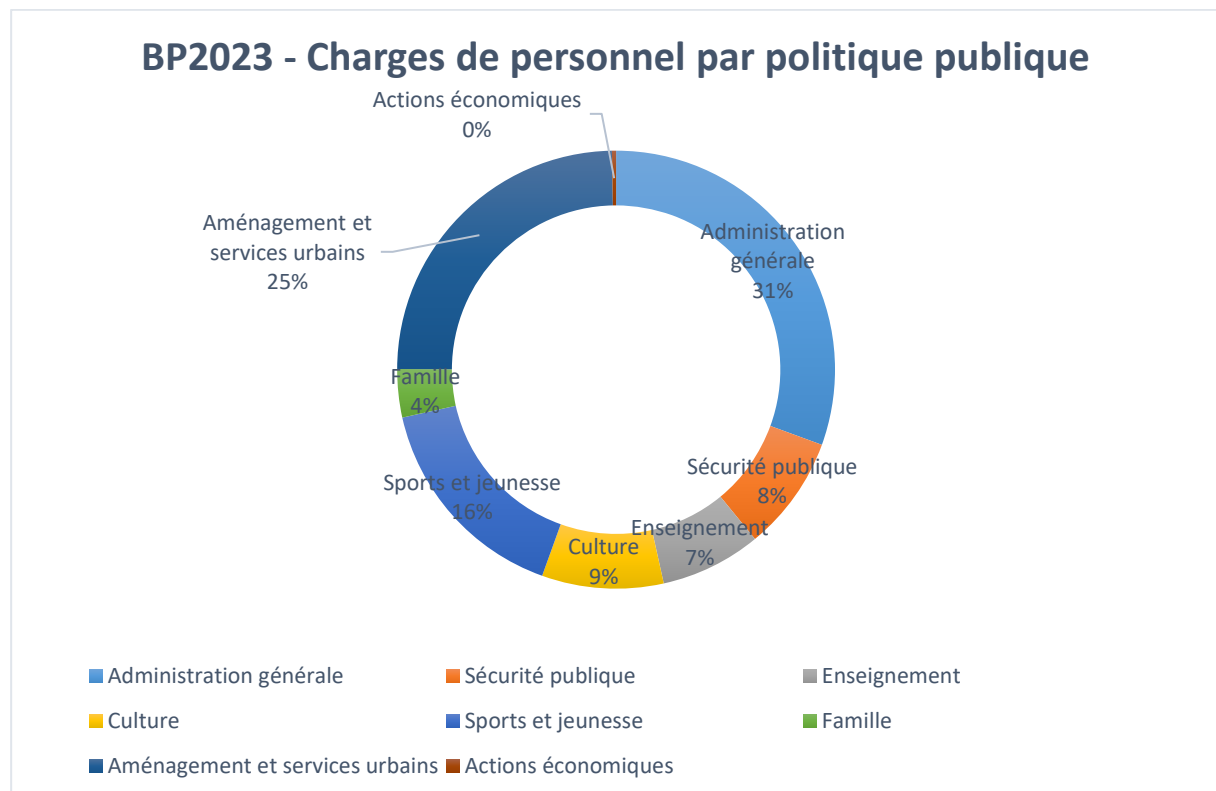


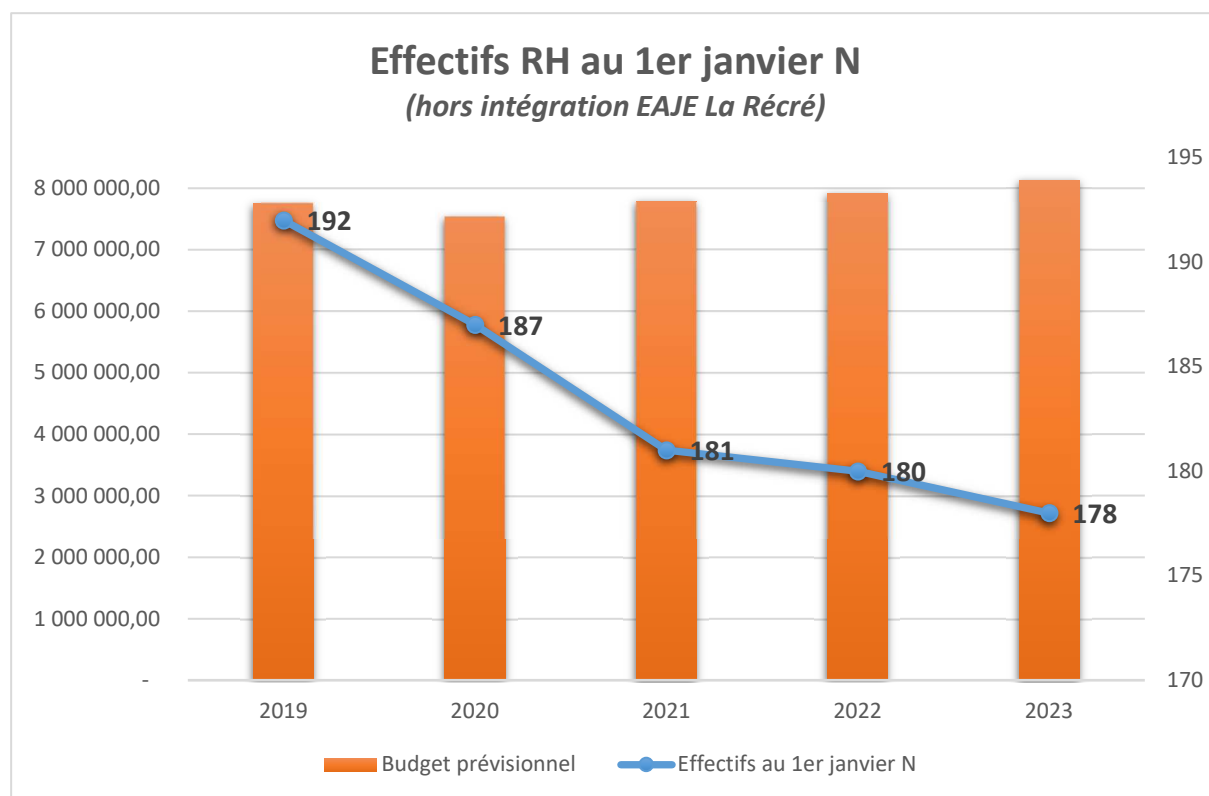
## Charges de personnel : 8 434 170,00 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Un travail de réflexion est toujours mené par chaque service sur l'organisation administrative. Chaque mobilité, chaque départ doit faire l'objet d'une réflexion quant à la pérennité du poste devenu vacant.

Pour 2023, les dépenses de personnel au chapitre 012, intègrent une prévision d'augmentation de 6% par rapport au BP 2022 en tenant compte de la masse salariale stable et des mouvements d'entrées et de sorties prévus pour 2023 (prospective à partir des mouvements connus pour 2023, départ retraite, arrivées, GVT) ; Impact sur année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 (+3,5%), et de la hausse du SMIC et de la requalification des catégories B.





Ce chapitre intègre également la rémunération du personnel de crèche (300 000 €, 12 postes), transféré du CCAS vers la ville, à la suite de la création de la direction des temps de l'enfant.

#### **Evolution des atténuations de produit : 1 797 201,00 €**

Il s'agit des prélèvements pour reversements de fiscalité.

- **FNGIR** – Prélèvements effectués par l'État sur le FNGIR au titre des excédents constatés pour être redistribués aux collectivités déficitaires : 696 000 €
- **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) – il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Trouville sur Mer est contributeur à ce fonds en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale : 400 000 €
- **Reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme** : 700 000 €

#### **Charges de gestion courante : 1 863 171,00 €**

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment :

- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers : 186 244 €
- Les pertes sur créances irrécouvrables : 24 000 €
- Les frais de scolarité versés par la commune à l'école Jeanne d'Arc : 40 407 €
- Le financement de la navette (lignes 21-22 CCCCCF) : 64 000 €
- Les subventions de fonctionnement versées : 1 531 790,00 €

Une diminution de ce chapitre budgétaire de 15% qui s'explique notamment par la demande de la commune auprès de la MJT d'orienter ses actions prioritairement en faveur de la jeunesse (subvention 2023 de 250 000 €).

Au moment de l'élaboration du BP2023, la CLECT de la CCCCC ne s'est pas encore prononcée sur la contribution de Trouville-sur-Mer auprès de la SPL « En musique ». Une provision a néanmoins été inscrite au budget (compte 65737 : 50 000 €). Pour mémoire, la ville a délibéré sur une subvention de 144 000 € au BP2022.

Enfin, la subvention prévisionnelle à verser au CCAS s'élève à 690 000 €. Soit 150 000 € de moins par rapport au BP2022, ce qui correspond au montant transféré du CCAS à la ville, pour l'EAJE La Récré.

### **Charges financières : 572 000 €**

Les crédits inscrits correspondent aux charges d'intérêts dus par la commune à ses différents prêteurs.

#### **c. Epargne brute et autofinancement**

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 692	4 692
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP2023
Recettes réelles de fonctionnement	16 524	17 180	18 254	19 538
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 976	15 049	15 197	16 474
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>548</b>	<b>2 131</b>	<b>3 057</b>	<b>3 064</b>
Intérêts (-)	649	584	515	465
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>- 101</b>	<b>1 547</b>	<b>2 542</b>	<b>2 599</b>
Remboursement du capital (-)	1 754	1 950	1 974	2 040
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>- 1 855</b>	<b>- 403</b>	<b>568</b>	<b>559</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>- 1 855</b>	<b>- 403</b>	<b>568</b>	<b>559</b>

### **Autofinancement (chapitre 042 et 023) : 2 600 000 €**

Ces dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent :

- Le prélèvement à hauteur de 1 900 000 €
- Et les dotations aux amortissements à hauteur de 700 000 €.

#### **D. La Section d'investissement**

Les crédits de la section d'investissement intègrent les dépenses et les recettes propres de l'exercice.

En effet, la clôture de l'exercice 2022 n'ayant pas encore eu lieu au moment du vote du budget, les crédits n'intègrent ni les reports 2022 ni le solde comptable de 2022. Ces éléments seront intégrés en 2023 lors de la 1<sup>ère</sup> Décision modificative, qui succèdera au Compte Administratif 2022.

#### **a. Recettes réelles d'investissement : 5,258 M€ (5 258 390,00 €)**

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2023 sont les suivantes

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 692	4 692	
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP2023	2023/2022 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 488</b>	<b>3 279</b>	<b>5 163</b>	<b>5 258</b>	<b>2%</b>
<b>Dotations et subventions</b>	<b>1 910</b>	<b>489</b>	<b>259</b>	<b>261</b>	<b>1%</b>
<i>Dont FCTVA</i>	300	410	190	190	0%
<i>Dont Taxe d'aménagement</i>	75	79	69	71	3%
Emprunts	500	1 900	4 100	3 400	-17%
Cession d'immobilisation		745	713	500	-30%
Recettes financières d'investissement	1 078	145	91	1 097	1105%

La section d'investissement est alimentée par :

- Le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspondant à la TVA acquittée par la ville pour les dépenses d'investissement de l'année N-2 (190 000€).
- La taxe d'aménagement (71 210 €)
- Les amendes de police (177 000 €)
- Des subventions d'investissement, notamment les sollicitations auprès de partenaires institutionnels pour le financement des travaux de l'Eglise ND des Victoires (Conseil Département Calvados, 100 000 € ; Préfecture du Calvados, 800 000 €)

Sont également inscrites au BP2023 les prévisions de recettes liées à des cessions d'immobilisation, pour un montant global de 713 000 € :

Libellé des cessions	Montant
INOLYA - Cession de parcelles pour programme logement	150 000,00 €
Logement 86 rue du Général De Gaulle	350 000,00 €

Deux lignes d'emprunts sont inscrites au BP2023 :

- Emprunt réel conforme au plan de financement présenter dans les AP/CP, soit 1 100 000 € pour le financement de l'Eglise DN des Victoires et 300 000 € pour le financement du Bd F.Moureaux
- Emprunt d'équilibre, soit 2 000 000 €. Le résultat attendu de l'exercice 2022 devrait permettre de réduire considérablement cette prévision d'emprunt, dès lors que le compte administratif 2022 sera voté et le résultat affecté en grande partie au financement des investissements.

La commune poursuit sa recherche systématique de financements, sur les grands projets du mandat : non seulement auprès des partenaires institutionnels historiques (Pref14, Conseil régional et départemental, CAF) mais aussi auprès d'organismes comme le CEREMA, des fondations dédiées à la rénovation du patrimoine et également le mécénat.

#### **b. Autofinancement (chapitre 040 et 021) : 2 600 000,00 €**

La section d'investissement est principalement alimentée par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement via la dotation annuelle aux amortissements (700 000 €) et le virement en provenance de la section de fonctionnement (1 900 000 €).

**c. Dépenses réelles d'investissement : 7,857 M€ (7 857 080,00 €)**

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 703	4 692	4 692	
Année	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP2023	2023/2022 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 973</b>	<b>4 826</b>	<b>7 704</b>	<b>7 857</b>	<b>2%</b>
Dépenses d'équipement	3 219	2 876	5 730	5 817	2%
Remboursement du capital	1 754	1 950	1 974	2 040	3%

L'année 2023 donne la priorité aux projets structurants de la majorité municipale : Réhabilitation de l'Eglise ND des Victoires, Rénovation du Boulevard Fernand Moureaux, Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville, Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean – Cimetière et Nouveau pôle éducatif.

Principales dépenses d'équipement par secteurs d'activité :

- **Bâtiments Travaux**

Chapelle St-Jean : Séparation des réseaux et Travaux réhabilitation	197 500,00
Eglise ND Bon Secours-travaux entretien	6 000,00
Eglise ND victoire-remplacement paratonnerre	15 000,00
Restructuration et sécurisation Eglise ND Victoires	2 230 000,00
Programme Pôle éducatif – Frais d'études	200 000,00
Ets des bains - Local surf, évacuation WC, Remplacement skydom	37 000,00
Rénovation énergétique HDV	1 015 000,00
Maison médicale – Travaux de rénovation (portes, toiture) entretien	24 600,00
Musée - Pose paratonnerre, Pose de parquet, et diagnostic complet du bâtiment	65 000,00
CTM - Travaux accessibilité - ADAP	15 000,00

- **Voirie**

SDEC remplacement matériels vétustes (armoires, réseaux)	60 000,00
SDEC remplacement luminaires vétustes par des LED	80 000,00
Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean APCP	153 000,00
Etude Rte de la Corniche (partie haute)	50 000,00
Réfection partielle de voiries communales	100 000,00
Réfection partielle des voiries (suite effacement réseaux)	100 000,00
Remplacement des bancs longeant La Touques aménagement BD FM	200 000,00
Mise aux normes sécurisation BD Fernand Moureaux	450 000,00
Bornes électriques du marché (aménagement Bd Fernand Moureaux)	230 000,00



- **Garage**

Renouvellement de 2 véhicules ZOE de 2014	12 500,00
Véhicule n°53 CAN AM 2018 1036heures	23 000,00
Véhicule n°57 KANGOO 2009 186 040 KM	27 000,00
Véhicule n°73 206+ 2011 116 540	27 000,00
Véhicule n°4 Camion Benne ESPV - 4CF dépôts sauvages + 2RH	40 000,00
Remorque porte motos	1 000,00
Remorque Benne Agricole - Mail CN 21102022	20 000,00

- **Services techniques matériel**

BATIMENTS	Mallettes PPMS Ecoles	300,00
BATIMENTS	Aspirateurs karcher pour les écoles	400,00
BATIMENTS	Batterie pour le perforateur	515,00
BATIMENTS	Caisse outillage portatif	615,00
BATIMENTS	2 Défibrillateurs	3 500,00
ESPVERTS	1 débroussailleuse	600,00
MANIFS	Stand pliant	2 500,00
MANIFS	Drapeaux	3 500,00
VOIRIE	1 coupe branches	80,00
VOIRIE	Sécateurs et affuteur de lame	180,00
VOIRIE	1 compresseur air pour nettoyage glutton	300,00
VOIRIE	1 débroussailleuse sur batterie	600,00
VOIRIE	1 souffleur sur batterie	650,00
VOIRIE	Panneaux de signalisation routière	7 000,00
VOIRIE	Potelets à mémoire de forme	8 000,00
VOIRIE	Bancs, barrières, supports vélos, poubelles	10 000,00
VOIRIE	3 corbeilles connectées BD F.Moureaux	17 250,00

- **Urbanisme**

Quartier ancien hôpital – Etude de faisabilité	30 000,00
Subvention Soliha baux à réhabilitation + ravalement	35 000,00

- **Plage**

Jet poste de secours	23 000,00
Moteur Zodiac poste de secours	6 000,00
Bouées de balisage	1 500,00
Mat manche à air	1 600,00
Signalisation sécurité	2 000,00
Poubelles pour la plage	10 000,00
Planches Azobe et Sapin	20 000,00
Caisse enregistreuse Etablissements des bains	4 800,00
Poteaux Beach Volley	1 300,00

- **Culture**

Bibliothèque - Musique - Atelier éveil musical	500,00
Bibliothèque - Projet jeux vidéo : Console switch, manettes, jeux	1 000,00
Musée - Acquisition œuvre d'art	3 000,00

- **Informatique**

ADELIUM - MODULE PETITE ENFANCE	3 000,00
Licences antivirus Module RDR	7 100,00
M57 Licence CIRIL	13 000,00
Mise en place d'un outil de pilotage CCI CITY DESK	26 500,00
15 Ecrans ordinateurs - changement des petits écrans < 10ANS	2 000,00
Ordinateurs Portables à changer : 5 portables	3 000,00
Ordinateurs Fixes à changer 20 unités centrales	14 500,00
Badgeuses solution gestion temps de travail	25 000,00

- **Environnement**

Subvention d'aide à l'achat de vélos électriques : 10 000,00

- **Conseils de quartier**

Projet d'investissement : 10 000,00

- **Cimetière**

1 case columbarium : 7 500,00

- **Administration**

Mobilier de bureau, pour divers services : 6 000,00

*Programme de travaux nécessitant l'ouverture d'une autorisation de programme / crédit de paiement (qui fait l'objet d'une délibération spécifique)*

Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel	
			2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Rénovation énergétique HDV	2021 02	8 015 000 €	-	18 300 €	1 015 000 €	2 000 000 €	2 300 000 €	2 681 700 €	Subventions (40%)	3 206 000 €
									FCTVA (16,404%)	1 314 781 €
									Autofinancement	1 494 219 €
									Emprunt	2 000 000 €
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	5 100 000 €	-	255 880 €	2 230 000 €	1 453 000 €	968 000 €	193 120 €	Subventions (40%)	2 040 000 €
									FCTVA (16,404%)	836 604 €
									Autofinancement	1 123 396 €
									Emprunt	1 100 000 €
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	1 330 000 €	-	-	880 000 €	450 000 €			Subventions (20%)	180 000 €
									FCTVA (16,404%)	218 173 €
									Autofinancement	631 827 €
									Emprunt	300 000 €
Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière	2022 01	1 124 000 €	-	290 000 €	153 000 €	393 000 €	132 000 €	156 000 €	Subventions (20%)	- €
									FCTVA (16,404%)	184 381 €
									Autofinancement	939 619 €
									Emprunt	

## La dette

Les dépenses d'investissement sont également constituées du remboursement annuel du capital de la dette de la ville (dépenses obligatoires à partir du moment où un emprunt a été contracté et jusqu'à sa durée de remboursement).

Trouville-sur-Mer affiche au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le budget principal un désendettement total de 5,3M€, réalisé sur les gestions de 2020 à 2022.

La commune a déjà atteint son engagement de campagne.

	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	2023/2020 %
<b>Capital restant dû</b>	19 763 280	18 385 627	16 439 507	14 465 125	-27%
<b>Annuité</b>					
<b>Capital (1)</b>	1 877 653	1 946 120	1 974 382	1 895 052	1%
<b>Charges d'intérêt (2)</b>	627 640	572 168	513 332	458 433	-27%
<b>Annuité (=1+2)</b>	2 505 293	2 518 288	2 487 715	2 353 485	-6%

L'encours au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élève à 14 465 124,89 €, soit un montant d'encours par population de 3 082 € (contre 3 495 € en 2022, soit -12%)

Le remboursement en capital en 2022 s'élève à 1 895 052,02 € et les charges d'intérêt à 458 432,55 €.

Ce budget intègre une prévision d'emprunt réel de 1,4 M€, ce qui se traduit par une dépense

- En fonctionnement (intérêts) : 5 000 €
- En investissement (capital) : 140 000 €

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Le taux moyen de la dette est estimé à 3,32%

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

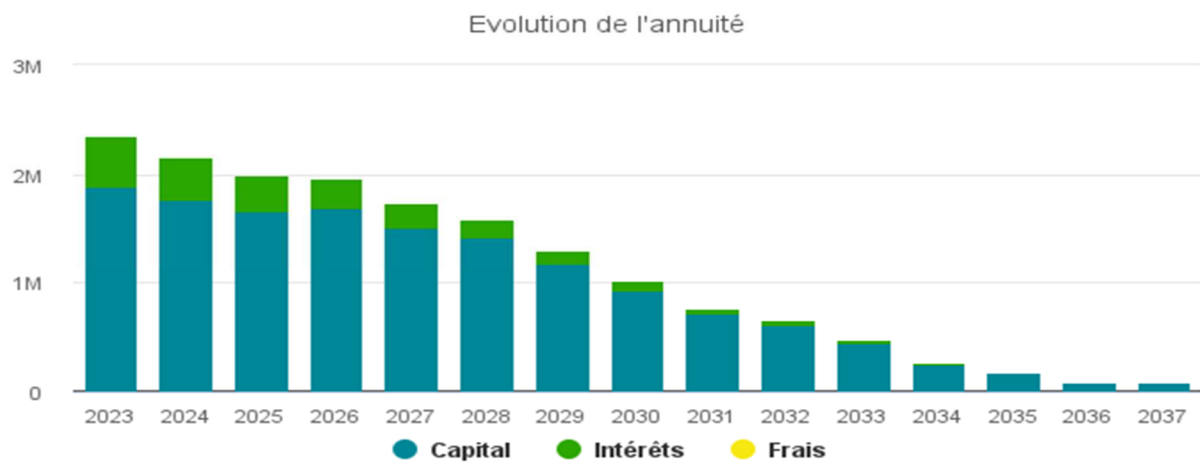
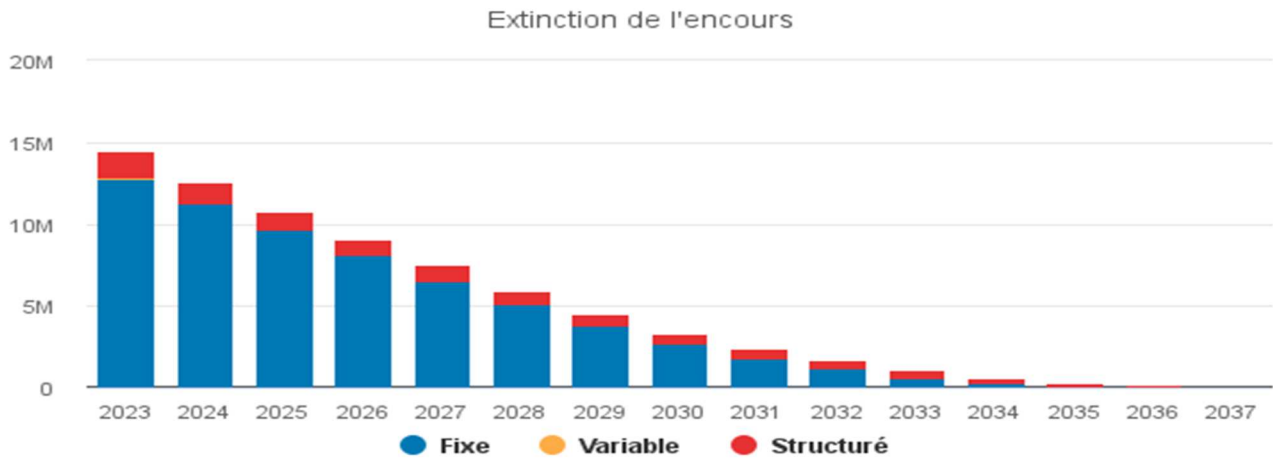
- Taux fixe 88,4%
- Taux variable / structuré 11,6%

La durée de vie résiduelle moyenne est de 8 ans et 11 mois et sa durée de vie moyenne est de 4 ans et 7 mois

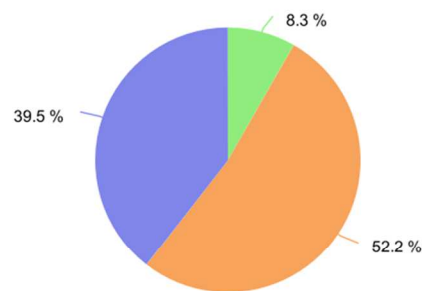
Caractéristiques de la dette au 01/01/2023			
Encours	<b>14 465 124,89</b>	Nombre d'emprunts *	<b>24</b>
Taux actuariel *	<b>3,36%</b>	Taux moyen de l'exercice	<b>3,32%</b>
<i>* tirages futurs compris</i>			

Charges financières en 2023			
Annuité	<b>2 353 484,57</b>	Amortissement	<b>1 895 052,02</b>
Remboursement anticipé avec flux	<b>0,00</b>	Remboursement sans flux	<b>0,00</b>
Intérêts emprunts	<b>458 432,55</b>	ICNE	<b>70 848,57</b>

Extinction prévisionnelle de l'encours actuel et des annuités (hors emprunts nouveaux à compter de 2023 sauf contractualisation existante impactant 2023), en millions d'euros



### Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 96 446,72
5 - 10 ans	7 557 726,52
10 - 20 ans	5 710 951,65
<b>TOTAL</b>	<b>14 465 124,89</b>